Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D041_COS280323-DE

D041-COS280323

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-huit mars à neuf heures trente, le Comité Syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de M. Damien GRASSET.

Présents : Miguel CHARRIER, Thierry RICHARDEAU, Yoann GRALL, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy AIRIAU, Guy PLISSONNEAU, Sabine ROIRAND, Anne AUBIN-SICARD, Alexandra GABORIAU, Thierry GANACHAUD, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Jean-François PEROCHEAU, Mauricette MAUREL, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Claude DURAND, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD, Lionel GAZEAU, Jean-Pierre MALLARD, Yannick SOULARD, Pierre CAREIL, Stéphane BOUILLAUD, Jean-Jacques DURAND, Stéphane GUILLON, Lionel PAGEAUD

Excusé représenté : Joël MONVOISIN représenté par Michel CHADENEAU, Freddy BERNARD représenté par Pascal MONEIN, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON

Excusés ayant donné pouvoir : Alain BLANCHARD ayant donné pouvoir à Mauricette MAUREL, Cécile DREURE ayant donné pouvoir à Gisèle SEWERYN, Manuel GUIBERT ayant donné pouvoir à Alexandra GABORIAU

Excusés : Pierrick ADRIEN Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Thomas GISBERT de CALLAC, Xavier BERNARD, Pascal MORINEAU, David BELY, Bruno NOURY, Loïc PERON, Philippe RUCHAUD, Loïc CHUSSEAU, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYREN, Anthony BONNET, Véronique BESSE, Jean-Louis LAUNAY, Anne BIZON, Christian GUENION, Thierry COUILLAUD, Jacques GAUTIER, Bernard LANDAIS, Pascal PAQUEREAU

Date de convocation : 21 mars 2023
Membres en exercice : 62
Présents : 36
Votants : 39

Affectation du résultat de l'exercice 2022 au budget supplémentaire 2023

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 ainsi que L2311-11 à L2311-13 relatifs à la reprise des résultats de l'exercice clos,

Monsieur le Président indique aux membres du comité syndical qu'il convient de procéder à l'affectation du résultat de l'exercice 2021 au budget supplémentaire 2022,

A cet effet, il rappelle les soldes des sections de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2021 et propose d'arrêter les résultats comme suit :

Résultats de l'exercice 2022

Section de fonctionnement :	
⇨ Excédent antérieur reporté :	+ 1 400 000,00 €
⇨ Résultat de l'exercice 2022 :	+6 158 535.39 €
Résultat disponible à affecter :	**+7 558 535.39 €**
Section d'investissement :	
⇨ Excédent antérieur reporté :	+ 4 944 595,32 €
⇨ Résultat de l'exercice 2022 :	+ 2 340 640.99 €
Résultat de clôture :	**+ 7 285 236,31 €**

Proposition d'affectation au Budget 2023

⇨ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) :	+ 1 700 000,00 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) :	+ 5 858 535.39 €
⇨ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) :	+ 7 285 236,31 €

Envoyé en préfecture le 30/03/2023
Reçu en préfecture le 30/03/2023
Publié le 31/03/2023
ID : 085-258502962-20230328-D041_COS280323-DE

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

- **Décide** d'arrêter les résultats tels que présentés par le Président.
- **Décide** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 au budget 2023, comme suit :
  - ✓ Affectation à la section de fonctionnement, (excédent reporté 002) : + 1 700 000,00 €
  - ✓ Affectation à la section d'investissement, (réserves 1068) : + 5 858 535.39 €
  - ✓ Affectation à la section d'investissement, (résultat reporté 001) : + 7 285 236,31 €
- **Autorise** Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,

Signé électroniquement par : Damien Grasset
Date de signature : 30/03/2023
Qualité : Président de Trivalis

Damien GRASSET

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Guy Plissonneau
Date de signature : 29/03/2023
Qualité : 1er Vice-président de Trivalis

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Ile Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).